



PRÉFET DE LA SAVOIE

Direction des sécurités  
Service interministériel de défense et  
protection civile  
Affaire suivie par :  
Renaud EL MABROUK  
Tél : 04.79.75.50.25  
Mél : renaud.el-mabrouk@savoie.gouv.fr  
Référence :  
SIDPC/Divers/Débroussaillage

Chambéry, le 02 AVR. 2019

Le Préfet de la Savoie

à

Mesdames et Messieurs les Maires

**Objet :** Rappel des obligations légales de débroussaillage

**Référence :** Instruction technique DGPE/SDFCB/2019-122 du 8 février 2019

La saison hivernale se caractérise par une végétation sèche qui peut être sensible aux feux de forêt. La végétation morte ou fragilisée par la sécheresse de 2017, ainsi que la présence de vent fort, sont des facteurs aggravants du risque en cas de départ volontaire ou accidentel de feu, ainsi que l'ont montré les récents incendies en zones sud et sud-ouest.

Ces incendies rappellent le haut niveau de réactivité et d'anticipation dont doit faire preuve l'ensemble des acteurs de la défense de la forêt contre l'incendie. Dans ce domaine, les obligations légales de débroussaillage sont un outil majeur de la stratégie de prévention.

L'instruction technique DGPE/SDFCB/2019-122 du 8 février 2019 du ministère de l'agriculture et de l'alimentation précise les objectifs de ce dispositif réglementaire sur les territoires qui y sont soumis. Les collectivités y jouent un rôle important à double titre : par le rappel de la réglementation aux particuliers d'une part et d'autre part, avec l'aménagement conforme du dossier communal. La mise en oeuvre précoce de ces mesures est un gage d'efficacité pour limiter le risque d'incendie pendant l'été.

Aussi, je souhaitais vous sensibiliser à la prise en compte de la problématique des incendies de forêts par la mise en oeuvre à très court terme des mesures détaillées dans l'instruction technique précédemment citée.

Vous voudrez bien me rendre compte du suivi de sa mise en oeuvre ainsi que de toute problématique rencontrée.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

Jean-Michel DOOSE